



Union Nationale des Syndicats Autonomes

COMPTE-RENDU DE LA CCPC AÉRIENS DU 22 MAI 2013

La CCPC des personnels aériens s'est tenue le mercredi 22.05.2013 à la DG. Elle avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la CCPC du 8 décembre 2011.
2. Formation du tableau des mutations des personnels navigants pour l'année 2013.
3. Enquête en vue de pourvoir un emploi de catégorie B de personnel navigant de première catégorie, spécialité pilote avion à la CIAD de Lann Bihoué.
4. Enquête en vue de pourvoir un emploi de catégorie B de personnel navigant de première catégorie, spécialité pilote hélicoptère à la CIHD du Luc.
5. Examen de mouvements au titre du tableau des mutations 2013.
6. Radiation du statut d'emploi d'un pilote hélicoptère suite à une inaptitude médicale au vol.
7. Questions diverses et/ou de dernière minute.

Notre délégation UNSA Douanes était représentative de la communauté aérienne douanière. En effet, nous avons fait convoquer à titre d'expert un agent PNNT qui a pu s'exprimer au travers de notre déclaration liminaire et ensuite intervenir au cours de la CCPC.

Une fois terminée la lecture des déclarations liminaires, le Président a entamé l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la CCPC du 8 décembre 2011:

Un court débat s'est engagé sur l'information des organisations syndicales préalablement à toute prise de décision concernant les restructurations. Ceci éviterait la propagation des rumeurs qui dicit M. BOUCARD : « *La rumeur, c'est comme les guêpes, si vous essayez de la chasser, elle revient encore plus vite* »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. (ADM + 3 UNSA + 1 CFDT)

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



2. Formation du tableau des mutations des personnels navigants pour l'année 2013:

Après une vérification scrupuleuse et une demande de précision au Président de séance, le tableau est approuvé à l'unanimité. (ADM + 3 UNSA + 1 CFDT).
Le terme Officier Aérien présent dans les tableaux de mutation doit être pris comme un « *terme générique* ». Il ne faut donc pas confondre l'appellation de certaines résidences de catégorie A avec la fonction d'Officier Aérien Interrégional !!!

3. Enquête en vue de pourvoir un emploi de catégorie B de personnel navigant de première catégorie, spécialité pilote avion à la CIAD de Lann Bihoué:

L'enquête n'a obtenu aucune candidature.

L'UNSA Douanes évoque à ce sujet la problématique de diffusion des différentes enquêtes. Tous les agents n'ont pas reçu l'information en temps opportun.

4. Enquête en vue de pourvoir un emploi de catégorie B de personnel navigant de première catégorie, spécialité pilote hélicoptère à la CIHD du Luc:

3 agents avaient postulé pour cette enquête. Les trois dossiers étant considérés comme excellents, l'Administration décide donc de sélectionner le candidat numéro 1 au classement SIGRID. Cette sélection s'est fondée sur les critères de qualification, d'expérience et la qualité des appréciations.

POUR : ADM + 3 UNSA + 1 CFDT

5. Examen de mouvements au titre du tableau des mutations 2013:

Le tableau 2013 a muté 3 pilotes :

C2 Pilote Avion : BSA Fort de France → BSA Dugny

C2 Pilote Hélicoptère : BSA Fort de France → BSA Dugny

C2 Pilote Hélicoptère : BSA Dugny → BSA Hyères (au titre du RC)

POUR : ADM + 3 UNSA + 1 CFDT

6. Radiation du statut d'emploi d'un pilote hélicoptère suite à une inaptitude médicale au vol:

Un pilote d'hélicoptère a été déclaré inapte par le service d'expertise médicale du personnel navigant. L'administration a donc décidé de le radier du statut d'emploi et de le reverser dans son corps d'origine à la date du 01/09/2013.

7. Questions diverses:

-4 médailles de l'aéronautique ont été décernées au titre de l'année 2012.

-Recrutement concours Pilote Avion 2012 : 2 agents sous contrat seront affectés l'an prochain après leur cursus à l'ENBD et les 2 autres ont été affectés cette année. Pas de concours de recrutement en 2013.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



-La DG nous a informés que 10 emplois ont été proposés au CNOI :

- 2 PNT Hélicoptère.
- 7 PNNT Mécaniciens (5 Avion, 1 Logistique et 1 Structure Aéronautique)
- 1 PNNT Électrotechnicien Avion ou Hélicoptère

À l'heure actuelle, 12 dossiers ont été reçus et la décision interviendra en juin 2013. Cependant en fonction des contraintes budgétaires, le nombre de 10 emplois pourra être revu à la baisse !!!

-Quelle est la position de la DG sur le passage des PNNT en PNT ? Celle-ci nous a indiqué qu'une candidature éventuelle ne serait recevable que si elle correspondait à une vacance d'emploi constatée. Cela ne se ferait qu'«à la marge», à condition de disposer d'un budget à cet effet et que le profil du candidat corresponde au poste concerné. Ce mode de recrutement ne sera envisagé que si aucun candidat n'est disponible par la voie de recrutement habituelle (L4139-2).

-L'UNSA Douanes est revenue sur les problèmes des agents aériens en poste à la BSAM de Fort de France. Compte-tenu du faible nombre d'agents concernés, nous avons demandé à l'Administration si la mise en place d'un système dérogatoire pour faciliter la mise en place ou le retour en métropole des agents pouvait être envisagé.

-L'UNSA Douanes a demandé à l'administration quelle est la réglementation en matière d'accident de service lors des missions hors résidence (hors période de vol, pendant le temps de repos par exemple). La question sera transmise au Bureau A1 par le Président de la CCPC.

-Nous avons interpellé l'administration sur la situation de précarité des agents en poste au service Aéroterrestre de Dugny. En effet, le bail actuel expirera en novembre 2014. Une demande de prolongation de bail jusqu'en novembre 2017 est actuellement à l'étude mais n'est pas signée pour le moment. Au-delà de 2017, aucune solution locative ou domaniale n'est prévue.

-L'UNSA Douanes a attiré l'attention de l'administration sur les énormes difficultés que rencontrent les agents (notamment ceux dépendants directement de B2) pour se faire rembourser dans des délais raisonnables. Il est inadmissible de faire l'avance et d'attendre presque un an pour être remboursé (plus de 3000€ pour certains).

Les représentants UNSA Douanes en CCPC:

Jean-Claude BAFFOGNE – Philippe BRACAUD – Christian GRAVIER-DARNIS

Noël HUMBERT – Lionel PIERI – Éric BEAUFRÈRE

Romain DESPOUY – Hervé POLLET – François VAN MOESEKE

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

